

Charte de l'agriculture urbaine

A l'occasion du colloque : « *Ville du Nord et villes du Sud, à la rencontre de l'agriculture urbaine – réalité et initiatives* », qui s'est déroulé en Belgique en septembre 2002, des acteurs de l'agriculture urbaine du Nord et du Sud ont pu échanger sur leurs expériences et leurs pratiques dans leurs pays respectifs. Chacun a ainsi pris connaissance des pratiques de l'autre, mais aussi a pu comprendre sa propre pratique sous un éclairage nouveau, « métissé ».

Suite à cette rencontre, nous, Citoyens du Sud et du Nord, agriculteurs urbains, personnes engagées au sein d'associations ou d'ONGs, techniciens, scientifiques et autorités locales, souhaitons réaliser une Charte pour affirmer le droit pour tous à pratiquer l'agriculture urbaine.

Ce que nous entendons par « agriculture urbaine »

L'agriculture urbaine regroupe l'ensemble des activités en zone urbaine et péri-urbaine de culture, d'élevage et d'acheminement des matières premières ainsi que le traitement et la commercialisation des produits agricoles. Elle se distingue de l'agriculture rurale par son intégration au système économique et écologique urbain.

Selon le PNUD, actuellement environ 800 millions de personnes dans le monde se nourrissent grâce à l'agriculture urbaine. Pour 200 millions d'entre elles, il s'agit de l'activité principale. Dans la plupart des villes du Sud, ce sont les femmes qui représentent la majorité des agriculteurs urbains. L'agriculture urbaine représente aujourd'hui environ 20 % de la production agricole totale.

Nous sommes persuadés que les pratiques d'agriculture urbaine renforcent dans nos villes du monde :

- 1. La responsabilité collective et individuelle face à la gestion de la terre, notre seule, unique et irremplaçable patrie.**
- 2. Le mieux être des populations urbaines du monde, notamment en ce qui concerne la production, l'utilisation et l'élimination des aliments et des déchets ainsi générés.**

Ceci signifie, à des degrés divers suivant les contextes locaux du Sud ou du Nord où se développent ces pratiques, que nous pensons que l'agriculture urbaine favorise entre autres :

- **La sécurité alimentaire, essentiellement dans les pays du Sud ;**
- **Le développement économique local ;**
- **La réduction de la pauvreté ;**
- **La participation sociale des pauvres urbains, et notamment des femmes ;**

- **La création ou la réhabilitation d'espaces verts dans les villes ;**
- **La réutilisation productive de certains déchets urbains (comme les ordures ménagères et les eaux usées) ;**
- **La resocialisation ou la re-liaison sociale de certaines personnes ;**
- **La convivialité, les rencontres de voisinage, notamment dans les quartiers en difficultés des pays du Nord ;**
- **Le lien à la terre, l'éducation à l'environnement et au développement durable ;**
- **La sensibilisation et la formation aux métiers de l'agriculture, voire la création d'emplois nouveaux.**

Les valeurs que nous partageons

La terre est un bien commun. Nous avons la responsabilité de veiller à sa protection.

Le renforcement des liens sociaux, de solidarité et d'entraide, sans discrimination culturelle, ethnique ou sociale, doivent caractériser les adhérents à la présente Charte.

Le dialogue pour la paix et l'harmonie, la justice et l'équité doivent permettre de construire un environnement urbain propice à la vie et à l'épanouissement de l'Homme.

Les besoins de survie ainsi que les initiatives économiques ne doivent pas prendre le dessus sur l'équilibre écologique.

Nos principes d'action pour les pays du Sud

- ✓ Parce que nous constatons un manque de reconnaissance de l'agriculture urbaine et d'implication des autorités locales, il faut promouvoir une nouvelle gouvernance pour une approche systémique de l'agriculture urbaine où la participation des acteurs locaux est une composante primordiale.
- ✓ Sensibiliser, éduquer et informer les acteurs en valorisant les savoirs locaux et en tenant compte du contexte local. Pour ce faire, il faut pratiquer un diagnostic scientifique, une évaluation de la situation avant d'agir.
- ✓ Promouvoir la planification urbaine pour définir les terrains réservés à l'agriculture urbaine sur base d'une approche contractuelle afin d'en assurer la pérennité. Cette planification doit être systémique pour assurer un développement durable.
- ✓ Développer des solutions pour faire face aux problèmes de collecte et de gestion de l'eau (eau potable – eau d'irrigation – eau usée).

- ✓ Assainir les territoires urbains par la gestion des déchets urbains et leur valorisation en tant que matières premières.
- ✓ Valoriser les espèces locales pour promouvoir une agriculture urbaine endogène et la biodiversité.
- ✓ Faciliter l'accès à certaines technologies, mais en informant la population sur la façon de les utiliser.
- ✓ Favoriser l'accès à un financement adéquat pour développer l'agriculture de façon durable.
- ✓ Améliorer l'organisation des agriculteurs et créer un réseau structuré, ce qui pose par ailleurs des problèmes de représentativité et d'identité.
- ✓ Tenir compte de la spécificité de certains types d'acteurs, et en particulier des femmes en ce qui concerne la connaissance de leur milieu.
- ✓ Créer des interactions et des réseaux d'échange d'expériences entre pratiques Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que des réseaux d'appui à la ville Nord-Nord, Sud-Sud et Sud-Nord-Sud.
- ✓ Utiliser les médias pour diffuser les pratiques d'agriculture urbaine. La radio est un média privilégié pour ce faire.

Nos principes généraux d'action pour promouvoir l'agriculture urbaine dans le monde

- ✓ Identifier, par une approche systémique et participative, les besoins de l'agriculture urbaine, notamment via la réalisation d'études permettant de faire un état des lieux exhaustif.
- ✓ Faire participer la population à la planification urbaine pour intégrer l'agriculture urbaine dans une politique durable de la ville.
- ✓ Sensibiliser, former et impliquer les acteurs de l'agriculture urbaine dans une démarche systémique et participative.

- ✓ Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour rendre opérationnelles les activités de l'agriculture urbaine.
- ✓ Favoriser la politique d'auto-promotion des activités d'agriculture urbaine pour pérenniser les actions sur le terrain.
- ✓ Exploiter rationnellement les ressources de l'agriculture urbaine en favorisant l'utilisation de technologies adaptées et respectueuses de l'environnement.
- ✓ Valoriser les savoirs locaux, la biodiversité et la recherche-action en vue de promouvoir la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être de la population.
- ✓ Favoriser les concertations, les échanges d'expériences au travers de réseaux Sud-Sud, Nord-Nord et Nord-Sud.

Pour la rédaction de cette Charte, nous nous sommes inspirés de nos expériences du Nord et du Sud ainsi que de certaines Chartes déjà existantes comme la Charte des Jardins de Cocagne, la Charte du Jardin dans tous ses états, la Déclaration de Dakar (CRDI-IAGU-PGU) et la Charte des responsabilités humaines (Alliance pour un monde solidaire, pluriel et durable).

Belgique - Septembre 2002